

COMPTE - RENDU DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16 février 2021

L'an deux mil vingt et un et le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, , M. BOUQUET Frédéric M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2021 :

M. Christian LORIN a constaté une erreur matérielle, il convient de lire :

Au point 9-5 : «la mise à jour de l'état des immobilisations est bien avancée».

2 – MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS :

Le compte épargne-temps (CET) permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré pour en bénéficier ultérieurement. Il est ouvert à la demande de l'agent. Les agents peuvent placer jusqu'à 5 jours de congés par an, avec un maximum de 60 jours au total.

Il convient de délibérer sur la possibilité d'ouvrir un CET et sur les modalités d'utilisation, soit sous forme de congés, d'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime RAFP des droits épargnés.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la possibilité pour les agents communaux d'ouvrir un compte épargne temps et **DECIDE** que son utilisation ne pourra être faite que sous forme de congés.*

3– ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AJG :

Pour rappel, lors de la fête d'Halloween, le local jeune a été fracturé et une partie du matériel appartenant aux jeunes a été dérobée. L'assurance ne prend rien en charge en raison de l'obsolescence de l'ordinateur et de l'absence de preuve concernant le fond de caisse, le nombre de boissons, etc.

Il est proposé de leur accorder une subvention de 150 € pour couvrir le préjudice estimé.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le versement d'une subvention de 150 € au profit de l'AJG.*

4– PARTICIPATION À LA STÉRILISATION DES CHATS :

Lors de la séance du 15 décembre 2020, le conseil municipal avait délibéré contre la prestation de stérilisation des chats par la société SACPA.

A ce jour, la situation a évolué, puisque grâce à la mobilisation d'un particulier et à l'aide de l'association « Jade » de Replonges 6 chattes ont été stérilisées pour un coût largement inférieur à celui demandé par la SACPA.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à cette association.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et trois abstentions, **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 240 € à l'association Jade pour aider à la stérilisation des chats sur la commune.*

5- COMMUNICATIONS UNIFIÉES :

A ce jour, la commune est liée à Orange pour Internet, Bouygues pour les téléphones fixes et SFR pour les mobiles, pour un coût global d'environ 6000 € TTC par an.

Pour regrouper les opérateurs et ainsi, faire des économies d'une part et anticiper la disparition du réseau cuivré prévue pour 2023, d'autre part, 3 devis ont été demandés : Partner informatique, V-IPCOM (Orange) et ALLEO (Bouygues).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le devis de la société V-IPCOM pour Orange, pour un coût total de 477.22 € HT / mois sur 21 trimestres puis 222.22 € HT / mois.*

6- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

6.1- Commission transition écologique et mobilité de la communauté de communes :

Annick GREMY nous rapporte que :

- La Communauté de Communes lance un service d'aide aux particuliers pour la rénovation énergétique porté par l'Alec01 : la Veyle Renov'+, au 04.74.45.12.43
- Les axes stratégiques ont été définis dans le cadre du projet alimentaire territorial
- Une demande de subvention a été faite au titre du plan national alimentaire
- Un site internet à destination des commerçants locaux sera bientôt disponible : Acheterenveyle.fr
- Un marché itinérant de producteurs va être créé et tournera sur les différentes communes du territoire (19 mars 2021 pour le 1^{er} marché à Grièges)
- Les projets de voie bleue (Macon - Garnerans) et voie Veyle (Cormoranche – Mezériat) sont bien avancés.
- Un projet de diagnostic vélo est en cours d'étude, ainsi que sur les aires de covoiturage et de parking à vélos

6.2- Commission gestion des déchets et environnement :

Elisabeth GARREAU nous présente le résultat de l'enquête réalisée auprès des usagers. 141 foyers ont répondu sur 900 sollicités.

Il ressort que la présentation des bacs d'ordures ménagères se fait principalement toutes les 4 semaines, le dépôt au PAV toutes les semaines principalement sur celui de la salle des fêtes et le dépôt en déchetterie une fois par mois principalement pour les cartons bruns et les déchets verts. Concernant les piles, elles sont principalement déposées en supermarché, les vêtements en point relais et les médicaments en pharmacie.

Peu de ménages disposent d'un broyeur de végétaux ou de poules. Ils sont en revanche plus nombreux à utiliser un composteur.

Beaucoup ont des hésitations quant au tri et souhaiteraient une information en ce sens.

Les usagers font également remarquer des problèmes d'incivilité créant des problèmes de propreté autour des PAV, de difficultés pour se rendre aux déchetteries (personnes âgées, sans véhicule...) mais aussi de surproduction d'emballage au niveau des industriels.

Elisabeth GARREAU nous informe également du programme Alvéole proposant des subventions pour la mise en place d'attaches-vélo. Le dossier devra être déposé avant le 31 mars 2021.

6.3- Commission voirie et travaux :

Raymond CUERQ indique :

- La bonne gestion de la crue du mois de février avec anticipation de la mise en place de la signalisation (une étude est en cours pour installer des barrières fixes)
- La réception de la voirie de la ZAC du logis
- La fin des travaux des points d'eau du cimetière
- Le rejet de la demande de subvention pour la voirie 2021 (le programme sera donc à revoir)
- La réception de 2 devis pour le changement de la chaudière de la bibliothèque
- La demande de remise en état du terrain privé qui avait été terrassé en terrain de moto-cross
- La fin des expertises d'assurance pour la remise en état de la salle des fêtes suite aux dégradations.
- La présentation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) au personnel en date du 3 mars.

Christian LORIN indique qu'il poursuit le recensement des fossés et des haies

Thierry CHARVET nous présente le rapport du syndicat des eaux potables. Il nous informe du contrôle prochain des installations de jeux à l'école et au city-stade, et d'un devis en cours pour le dossier technique amiante.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

- La dotation territoriale pour la réfection des toitures (demande proposée lors du CM du 17/11/2020) a été accordée à raison de 27.4 % ce qui représente 33 129 € sur les 120 827 € du coût des travaux.
- Le site internet a été entièrement remis à jour.
- La porte sectionnelle du préau sera réparée prochainement (vitres et parachutes).
- Il faudrait envisager l'achat d'une lame pour la tondeuse pour le déneigement des trottoirs et parkings.
- Un état des lieux est en cours concernant les peintures au sol et les panneaux de signalisation.
- Les projets de chemin piétonnier de la Valla et de Faty ont fait l'objet d'un chiffrage par le maître d'œuvre. Vu les coûts des projets, les deux ne pourront pas être engagés sur 2021, il faudra arbitrer.
- Lecture est faite d'un courrier de demande de subvention de l'ASGPV en raison de difficultés financières liées à la crise sanitaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix contre et une abstention, **REFUSE** le versement d'une subvention à l'ASGPV.*

- Lecture est faite d'une information de recherche de recrutement par ADREXO d'une personne en CDD pour la distribution des professions de foi sur la commune pour les élections régionales

- et départementales.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, le paiement des heures supplémentaires réalisées par les agents communaux est conditionné à la prise d'une délibération les autorisant.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** les agents communaux à réaliser des heures supplémentaires lorsqu'il en sera jugé nécessaire (événements climatiques : mise en place barrière crues, déneigement... ou surcroît d'activité ou remplacement de collègues absents, etc.)*

Le prochain conseil aura lieu le 23 mars 2021.

Séance levée à 23h40

A GRIEGES, le 18 février 2021

Le Maire, Annick GREMY